



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P218_2020

Date : 17/06/2020

OBJET : Étude de dangers de système d'endiguement

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a lancé une consultation pour la réalisation par un bureau d'études, agréé au titre des articles R. 214-129 à R. 214-132 du Code de l'environnement, d'études de dangers d'un système d'endiguement sur une partie de son territoire.

Ces études s'inscrivent dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et doivent être conformes à l'arrêté du 22 juillet 2019 précisant le plan des études de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Elles doivent aboutir à la transmission au maître d'ouvrage de l'ensemble des éléments permettant la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions (étude et travaux) sur les systèmes d'endiguement dont l'objectif est la protection contre les crues et submersion.

A ce titre, un appel d'offres ouvert a été lancé le 18/12/2019 en application des articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique en vue de conclure deux marchés publics de prestations intellectuelles avec une date limite de réception des plis fixée au 31/01/2020 à 12 heures.

La consultation a été allotie géographiquement de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Étude de dangers de système d'endiguement Saint-Vaast-La-Hougue/Réville dont le montant est estimé à 60 000 € HT
- Lot n° 2 : Étude de dangers de système d'endiguement Barneville-Carteret dont le montant est estimé à 50 000 € HT

Au terme de l'analyse des offres, les entreprises ci-dessous présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation :

Lots	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : Étude de dangers de système d'endiguement Saint-Vaast-La-Hougue/Réville	ANTEA Group Groupement ANTEA Group/DHI 803 bd Duhamel du Monceau CS 30602 45166 OLIVET cedex	77 975,00 €
Lot 2 : Étude de dangers de système d'endiguement Barneville-Carteret	ISL INGENIERIE 75 boulevard Mac Donald 75019 PARIS	37 800,00 €

Aussi, il est proposé de signer le marché avec les entreprises indiquées ci-dessus.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** les marchés pour la réalisation des études de dangers des systèmes d'endiguement avec les sociétés suivantes :

Lots	Entreprise
Lot 1 : Étude de dangers de système d'endiguement Saint-Vaast-La-Hougue/Réville	ANTEA Group Groupement ANTEA Group/DHI 803 bd Duhamel du Monceau CS 30602 45166 OLIVET cedex
Lot 2 : Étude de dangers de système d'endiguement Barneville-Carteret	ISL INGENIERIE 75 boulevard Mac Donald 75019 PARIS

- **De dire** que les marchés débutent à compter de leur date de notification jusqu'à la fin d'exécution de la mission,
- **De dire** que la dépense est imputée au budget PRINCIPAL imputation 617 enveloppe 75100,

- **D'autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

Jean-Louis Valentin